

FORMATION : LECTURE MANAGÉRIALE DE LA LOI DE FINANCES 2017 « COMMENT SE PRÉMUNIR CONTRE LES RISQUES FISCAUX ET BÉNÉFICIER DES AVANTAGES OFFERTS PAR LA LÉGISLATION FISCALE »

OBJECTIFS

- ✓ COMPRENDRE LES APPORTS DE LA LOI DE FINANCES AU PROFIT DES CONTRIBUABLES ;
- ✓ AIDER LES GESTIONNAIRES DE L'ENTREPRISE DANS LA PRISE EN CHARGE DES MULTIPLES IMPÔTS ET TAXES IMPOSÉS PAR LA LÉGISLATION FISCALE ALGÉRIENNE ;
- ✓ AMENER LES GESTIONNAIRES D'ENTREPRISE DANS UN CYCLE DE QUALIFICATION PROGRESSIVE ET DANS L'APPROFONDISSEMENT DE LEURS CONNAISSANCES SUR TOUS LES IMPÔTS ET TAXES EN VIGUEUR EN ALGÉRIE.
- ✓ AMENER LES MANAGERS À MIEUX S'IMPLIQUER DANS LES ACTIONS DE MISE EN PLACE DES PROCÉDURES FISCALES FIABLES EN AMÉLIORATION CONTINUE À TOUS LES NIVEAUX HIÉRARCHIQUES.
- ✓ VISION PLUS CLAIRE DE L'IMPORTANCE CAPITALE DE LA FONCTION FISCALE SOUMISE À UN CONTRÔLE DE PLUS EN PLUS POUSSÉ,
- ✓ AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LE CHEF D'ENTREPRISE ET SES FISCALISTES

DURÉE : 2 JOURS

LIEU : ISTAM

PUBLIC

FISCALISTES, COMPTABLES, FINANCIERS, AUDITEURS ET AUTRES CADRES OPÉRATIONNELS

CONDITIONS

LE SUPPORT DE FORMATION ÉTANT FOURNI SOUS FORMAT ÉLECTRONIQUE, LE PARTICIPANT POURRA ÉVENTUELLEMENT SE MUNIR D'UN ORDINATEUR PORTABLE.

FORMATEUR : AMER AMMICHE

PROGRAMME

I. RAPPEL DES CONCEPTS ET FONDEMENTS DE LA FISCALITE ALGERIENNE :

- I-1 RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE LA FISCALITÉ
- I.2 DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPÔT
- I-3 CLASSIFICATION DE L'IMPÔT
- I-4 PRÉSENTATION DU SYSTÈME FISCAL ALGÉRIEN

II. LES MESURES INTRODUITES EN MATIERE DE DISPOSITIONS FISCALES

- II-1 LES MESURES FISCALES INTRODUITES DANS LE CODE DES IMPÔTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILÉES,
- II-2 LES MESURES FISCALES INTRODUITES DANS LE CODE DE L'ENREGISTREMENT ET DU TIMBRE,
- II-3 LES MESURES FISCALES INTRODUITES DANS LE CODE DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES,
- II-4 LES MESURES FISCALES INTRODUITES DANS LE CODE DES IMPÔTS INDIRECTS.

III. LES MESURES INTRODUITES EN MATIERE DE PROCEDURES FISCALES – DISPOSITIONS FISCALES DIVERSES -DE FISCALITE DOUANIERE ET DOMANIALE :

- III-1 LES MESURES FISCALES INTRODUITES SUR LE CODE DES PROCÉDURES FISCALES.
- III-2 LES MESURES FISCALES INTRODUITES SUR LES DISPOSITIONS FISCALES DIVERSES.
- III-3 LES MESURES DOUANIÈRES
- III-4 LES MESURES DOMANIALES

IV-LE BUDGET ET OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT.

- IV.1 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES
- IV.2 LES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
- IV.3 CONCLUSION- SYNTHÈSE

APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

LA MÉTHODE DE LA FORMATION EST INTERACTIVE, PARTICIPATIVE AVEC JEUX DE RÔLE DES SIMULATIONS ET CAS PRATIQUE. LES PARTICIPANTS AURONT UNE ÉVALUATION À CHAUD EN PLUS D'UNE ÉVALUATION ÉCRITE

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

ISTAM

15 CHEMIN SIDI YAHIA - HYDRA (ALGER)

TÉL. 021 609 900 / 021 548 548

FAX 021 609 911

m.belaid@istam.fr, alger@istam.fr

